

SOCIETE ANONYME BELGE DE CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES

en abrégé

« S.A.B.C.A. »

SOCIETE ANONYME

société cotée

1130 Bruxelles, chaussée de Haecht 1470

RPM Bruxelles TVA BE 0405.770.992

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires le jeudi **26 mai 2011 à 14h30** au siège social de la société à 1130 Bruxelles-Haren, Chaussée de Haecht 1470, en **assemblée générale ordinaire** en exécution des prescriptions de l'article 22 des statuts pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le trente et un décembre deux mille dix.
2. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le trente et un décembre deux mille dix.
Proposition de décision : "L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social qui s'est clôturé le trente et un décembre deux mille dix, comme présentés par le conseil d'administration."
3. Affectation du résultat de l'exercice social clôturé le trente et un décembre deux mille dix.
Proposition de décision : "L'assemblée décide d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice suivant la proposition faite par le conseil d'administration."
4. Décharge aux administrateurs.
Proposition de décision : "L'assemblée décide de donner décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social qui s'est clôturé le trente et un décembre deux mille dix."
5. Décharge au commissaire.
Proposition de décision : "L'assemblée décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social qui s'est clôturé le trente et un décembre deux mille dix."

6. Démissions et nominations d'administrateurs.

Démissions

Le Conseil informe l'assemblée générale qu'il a pris acte de la démission, à partir du 30 mars 2011, des administrateurs suivants :

- Monsieur Philippe Delaunois, administrateur indépendant, demeurant à Chemin de Couture 3a à 1380 Lasne
- Monsieur Jacques de Smet, administrateur indépendant, demeurant à Avenue des Aubépines 96 à 1180 Bruxelles

Nominations

- Suite à la démission de Monsieur Philippe Delaunois, administrateur indépendant, le Conseil a procédé, à partir du 30 mars 2011, à la nomination provisoire d'un administrateur comme indiqué ci-dessous. Le Conseil propose de procéder à la nomination définitive comme suit :

- Proposition de décision : "L'assemblée générale procède à la nomination définitive de la SA C.G.O., RPM Charleroi, TVA BE 0427607573, avec siège social à 6280 Gerpinnes, rue de Bertransart 61, représentée par son administrateur délégué, agissant seul, Monsieur Philippe Delaunois, en qualité d'administrateur pour un terme de cinq ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016. En application des critères d'indépendance définis par l'article 526ter du Code des Sociétés et par le code belge de gouvernance d'entreprise, la SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois, a la qualité d'administrateur indépendant.

Le mandat de l'administrateur indépendant sera rémunéré par un montant de 17.600,00 € par an."

- Suite à la démission de Monsieur Jacques de Smet, administrateur indépendant, le Conseil a procédé, à partir du 30 mars 2011, à la nomination provisoire d'un administrateur comme indiqué ci-dessous. Le Conseil propose de procéder à la nomination définitive comme suit :

- Proposition de décision : "L'assemblée générale procède à la nomination définitive de la SA GEFOR, RPM Bruxelles, TVA BE 0429228265, avec siège social à 1180 Uccle, avenue des Aubépines 96, représentée par son administrateur délégué, agissant seul, Monsieur Jacques de Smet, en qualité d'administrateur pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014. En application des critères d'indépendance définis par l'article 526ter du Code des Sociétés et par le code belge de gouvernance d'entreprise, la SA GEFOR, représentée par Monsieur Jacques de Smet, a la qualité d'administrateur indépendant.

Le mandat de l'administrateur indépendant sera rémunéré par un montant de 17.600,00 € par an."

7. Nomination du commissaire – Proposition du Comité d'audit.

L'Assemblée prend acte de la proposition du Comité d'audit concernant la nomination du commissaire et de l'approbation du conseil d'entreprise qui a statué à la majorité des voix émises par ses membres et à la majorité des voix émises par les membres nommés par les travailleurs.

Proposition de décision : "L'assemblée décide, sur proposition du Comité d'audit, de nommer à la fonction de commissaire, pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014, Mazars Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises SCRL, établie à 1200 Bruxelles, avenue Marcel Thiry 77 boîte 4, représentée par Monsieur Xavier Doyen, réviseur d'entreprises.

La rémunération annuelle est fixée à 80.000,00 €, hors TVA ."

Pour être admis à l'assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 23 et 24 des statuts. Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent, trois jours au plus tard avant l'assemblée générale, déposer l'attestation mentionnée à l'article 23 des statuts auprès de la BNP PARIBAS FORTIS (siège et agences).

Le conseil d'administration